



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E88163

VALABLE JUSQU'AU 23/11/2025

ÉDITÉ LE

02/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2010

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 10/02/2016

190 000

Raison sociale : IMPER FRANCE

15 RUE DU PONT D'AVIGNON

91290 ARPAJON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC ARPAJON

Téléphone : 01 69 63 49 80

Fax : 01 69 63 49 81

Siret : 519 721 716 00040

Portable :

Code NACE : 4399A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 2118702

E-mail : imperfrance@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AUXILIAIRE 020-120056

Responsabilité légale :

DE ALMEIDA FABRICE PRÉSIDENT / DE ALMEIDA ROTONDO CAROLE  
DIRECTRICE GENERALE

Assurance Responsabilité Civile :

AUXILIAIRE 020-120056

Situation fiscale et sociale : A jour au 26/08/2024

Effectif moyen : 28

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2023
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	12/12/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	12/12/2023
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	12/12/2023
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	23/11/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	12/12/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	12/12/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	12/12/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.